

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017**  
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

\*\*\*\*\*

Étaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - Mme DENTINI - M. FOIREST- M. NAPIONE - Mme TROUILLET - Mme FERREIRA - Mme BRASSART - Mme AGOSTINHO ONOFRE - Mme DUBOS - M. DEPATIN - M. DUFOUR - M. GENSE - Mme HERLEM - M. PYCK - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir : M. GUILLEBAUD pouvoir à M. VENDERBECQ - Mme LEMAIRE pouvoir à Mme GROUX - Mme ROBERT pouvoir à Mme FERREIRA - Mme CLOOTS pouvoir à M. APARICIO - M. RAVAUD pouvoir à M. GENSE - Mme TURQUET pouvoir à M. REBEYROLLE

Absents : M. REAU

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29    Présents : 22    Pouvoirs : 6    Votants : 28

\*\*\*\*\*

**INFORMATIONS**

**Décisions du Maire**

**Décision 2017-034 du 16 mars 2017** : Sports et vie associative – annexe à la convention cadre de mise à disposition d'équipements sportifs et de locaux municipaux entre la ville de Beaumont-sur-Oise et les associations Beaumontaises pour la réalisation de stages et fixation d'un tarif de restauration municipale

**Le Maire de Beaumont sur Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** :

D'approuver le principe d'un conventionnement avec l'association AC NORD 95 pour la mise à disposition à titre gracieux d'un équipement à caractère sportif ou d'un local municipal dans le cadre de la réalisation de stages sportifs,



**ARTICLE 2 :**

D'approuver le principe d'une facturation au tarif unique de 4,70€ par personne (enfants et adolescents inscrits / adultes encadrants) par repas pris au cours du stage en contrepartie du service de restauration municipale,

**Article 3 :** De signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**Article 4 :**

Que les recettes qui en découlent seront affectées au budget de la ville.

**Article 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur du service à la Population, Monsieur le responsable du service des Sports et de la Vie associative, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-035 du 31 mars 2017 :** Contrat « Prestations de services », Entretien Annuel Laverie – Cuisson – Froid – Société CBC Equipement

**Le Maire de Beaumont sur Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat d'entretien annuel avec la société CBC EQUIPEMENT – Z.A.E. du Montuboisi – 2 Chemin de la Justice – 95740 FREPILLON – pour un montant de 2 060.40 euros TTC.

**ARTICLE 2 :**

De confirmer que le contrat d'entretien des matériels de restauration scolaire est, d'un an, après acceptation, et reconductible par tacite renouvellement, montant de la prestation révisable selon la variation des prix.

**ARTICLE 3 :**

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise.

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense globale au compte 61558-251 du budget Ville 2017.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des services à la population, Madame la Trésorière Principale, Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-036 du 31 mars 2017 :** Tarification des demandes de duplicata de livrets de famille

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De rendre payante la délivrance des duplicatas de livret de famille en cas de perte.



**ARTICLE 2 :**

**La somme de 10 euros sera demandée à toute personne faisant la demande d'un duplicata** pour perte du livret de famille. Le livret de famille sera envoyé à la commune où la naissance est intervenue sous réserve du paiement de la redevance par le demandeur.

**ARTICLE 3 :** Les demandes de duplicatas pour divorce/séparation, pour adoption ou pour changement de l'état civil des intéressés seront réalisées gratuitement.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la population, Madame la Chef du service des Formalités Administratives et Madame la Trésorière Principale, sont chargés, chacune en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-037 du 30 mars 2017 :** **Contrat entre Monsieur Dominique Renauld et la commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'ateliers à visée philosophique proposés à la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat avec Monsieur Dominique RENAULD pour ces interventions.

**ARTICLE 2 :**

De préciser que ce contrat est conclu pour la période allant de Janvier 2017 à Décembre 2017.

**ARTICLE 3 :**

Que la dépense soit affectée au BP 2017 de la commune.

**ARTICLE 4 :**

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-038 du 5 avril 2017 :** **Convention entre Monsieur Lionel Brouck et la commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'interventions graphiques autour de la bande dessinée proposées à la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise**

**DECIDE**

**ARTICLE 1:**

De signer une convention avec Monsieur Lionel Brouck pour ces interventions.



**ARTICLE 2 :**

De préciser que cette convention est conclue pour la date du samedi 10 Juin 2017 de 10 h 30 à 17 h 30.

**ARTICLE 3 :**

Que la dépense est affectée au BP 2017 de la commune.

**ARTICLE 4 :**

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

**ARTICLE 5 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-039 du 6 avril 2017 : Décision et établissement des participations familles pour les séjours de vacances 2017**

Le Maire de Beaumont sur Oise,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De fixer, par enfant, le montant de la participation des familles aux sommes suivantes :

	Séjours	Coût du séjour	Participation Familles
7 à 12 ans	<b>Destination Bassin d'Arcachon</b> (Gironde)	972€	571 €
6 à 12 ans	<b>La faune sauvage</b> (Puy-de-Dôme)	890€	489 €
6 à 12 ans	<b>Tous en selle</b> (Drome)	985€	584 €
14 à 17 ans	<b>Destination Corse</b> (Corse)	999€	579 €
12 à 17 ans	<b>L'île aux fleurs</b> (France- Angleterre)	1016€	596 €
15 à 17 ans	<b>Street art à Berlin</b> (Allemagne)	930€	510 €
13 à 17 ans	<b>Rimini Beach</b> (Italie) 12 jours	1058€	638 €
13 à 17 ans	<b>Rimini Beach</b> (Italie) 13 jours	1120€	700 €
14 à 17 ans	<b>Sur les traces des dragons</b> (Angleterre-Pays de Galles)	1120€	700 €

De proposer un échéancier de paiement pour les familles qui le désirent en 3 versements :

Participation Familles	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>ème</sup> versement	3 <sup>ème</sup> versement
489 €	163 €	163 €	163 €
510 €	170 €	170€	170 €
571 €	190 €	190 €	191 €
579 €	193 €	193 €	193 €
584 €	195 €	195 €	194 €
596 €	199 €	199 €	198 €
638 €	213 €	213 €	212 €
700 €	233 €	233 €	234 €

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser les familles à régler les séjours en utilisant les modes de règlement proposés :

- ✓ Numéraire,
- ✓ Chèque bancaire,
- ✓ Bons CAF,
- ✓ Chèques vacances (ANCV)

**ARTICLE 3:**

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions d'hébergement à passer avec LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL D'OISE – domiciliée 2 et 4 rue Berthelot – 95300 PONTOISE.

**ARTICLE 4 :**

D'imputer la dépense globale au compte 611-423 et la recette globale au compte 70632-423 du budget VILLE-2017.

**ARTICLE 5 :**

Madame la directrice générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la Population, Madame le Trésorière Principale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-040 du 11 avril 2017 : Contrat avec la Société Bodet pour la maintenance des horloges**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat pour la maintenance des horloges de la ville de Beaumont-sur-Oise entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et la société BODET représentée par Monsieur Rémy COUERBE, dûment habilité à cet effet, pour un montant annuel de 1 613,00 € HT soit 1 935.60 € TTC révisable.

**ARTICLE 2 :**

Précise que ce contrat est passé pour une durée de un an à compter du 01 janvier 2017 et qu'il se renouvellera automatiquement par reconduction expresse dans la limite de 3 fois et jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce, moyennant préavis d'au moins 3 mois par lettre recommandée.

### **ARTICLE 3 :**

Précise que ce contrat a pour but d'assurer la maintenance et l'entretien des horloges de la ville de Beaumont sur Oise sur les sites suivants :

- Hôtel de Ville
- Eglise Saint Laurent
- Bibliothèque
- Ecole Jean Zay
- Ecole Louis Roussel

### **ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

### **Décision 2017-041 du 11 avril 2017 : Contrat avec la Société Sopévie pour la maintenance des installations de détection anti-intrusion**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

De signer le contrat pour la maintenance des installations de détection anti-intrusion de la ville de Beaumont-sur-Oise entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et la société SOPEVIE représentée par Monsieur Luc VAN HUFFEL, dûment habilité à cet effet, pour un montant annuel de 9 070,00 € HT soit 10 884.00 € TTC révisable.

### **ARTICLE 2 :**

Précise que ce contrat est passé pour une durée de deux ans à compter du 15 avril 2017 et qu'il se renouvellera automatiquement par reconduction expresse dans la limite de 1 fois et jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce, moyennant préavis d'au moins 2 mois par lettre recommandée.

### **ARTICLE 3 :**

Précise que ce contrat a pour but d'assurer la maintenance et l'entretien des installations de détection anti-intrusion de la ville de Beaumont sur Oise.

### **ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

### **Décision 2017-042 du 18 avril 2017 : Marché de prestations intellectuelles - réalisation d'étude de stationnement et de circulation**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

De signer le marché à procédure adaptée et tous les actes y afférents en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2017 avec la société CDVIA – 2, rue Suchet – 94700 MAISONS-ALFORT pour la réalisation d'une étude de circulation et de stationnement sur le territoire de la commune de Beaumont-sur-Oise.



**ARTICLE 2 :**

Précise que le marché est conclu pour une durée maximum de 3 mois à compter de sa notification pour un montant forfaitaire de 24 393,00 € HT.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-043 du 20 avril 2017 : Marché de transports collectifs avec la Société Kéolis Val-d'Oise**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer l'accord-cadre à bons de commande passé avec la société KÉOLIS VAL D'OISE domiciliée 3, Chemin Pavé – 95340 BERNES-SUR-OISE pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du contrat, reconductible tacitement au maximum trois fois.

**ARTICLE 2 :**

Que le montant maximum annuel du marché est de **50 000,00 € HT**, soit un montant total de 200 000,00 € HT pour la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-044 du 25 avril 2017 : Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement des rues du centre-ville**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De conclure et de signer avec le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre BET ACTEON un avenant n° 1 concernant le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement des rues du centre-ville.

**ARTICLE 2 :**

Que le nouveau montant provisoire de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à **117 050,00 € HT**, réparti entre les cotraitants comme suit :

	<b>Marché de base Montant en € HT</b>	<b>Montant de l'avenant en € HT</b>	<b>Nouveau montant du marché en € HT</b>
<b>BET ACTEON</b>	49 550,00 €	-	<b>49 550,00 €</b>
<b>DEGOUY Routes et Ouvrages</b>	47 100,00 €	6100,00 €	<b>53 200,00 €</b>
<b>B&amp;S CONCEPTION</b>	5 600,00 €	8 700,00 €	<b>14 300,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>102 250,00 €</b>	<b>14 800,00 €</b>	<b>117 050,00 €</b>

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-045 du 25 avril 2017 : Signature du contrat de co-organisation de la manifestation « Peintres dans les Rues » le 20 mai 2017 avec l'association « les couleurs de l'art »**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer le contrat avec l'association « LES COULEURS DE L'ART » pour la co-organisation de la journée intitulée « *PEINTRES DANS LES RUES* » qui aura lieu le samedi 20 mai 2017 à partir de 8h30, dans les rues de la ville.

**ARTICLE 2 :**

Les dépenses afférentes à ce spectacle sont inscrites au B.P 2017.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

**Décision 2017-046 du 25 avril 2017 : Location longue durée pour un véhicule**

**Le Maire de Beaumont-sur-Oise,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

De passer un contrat de location/maintenance pour un véhicule de type Peugeot 208 5p Berline 1.2 Pure Tech 82 Allure avec la société Public LLD pour un montant de 205,70 € TTC/mois pour 72 mois et 70 000 km.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.



## DELIBERATIONS

### **2017-090**    CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITE ET DE RECONQUETE DES ESPACES EXTERIEURS / RESIDENCE « BOYENVAL » – BEAUMONT SUR OISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

#### **Article 1 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.

#### **Article 2 :**

**D'approuver** le montant de la participation financière de la ville s'élève à 1 775 € TTC sur la durée de la convention 2017 soit de février à septembre 2017.

#### **Article 3 :**

**D'autoriser** d'imputer la dépense globale au compte 6226-422 du budget VILLE-2017.

### **2017-091**    DOCUMENTS D'URBANISME : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DU CHATEAU – AUTORISATION DE TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 contre (Mme HERLEM – M. PYCK – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB), 2 abstentions (M. GENSE(+1)),

**Décide :**

#### **Article unique :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer et à déposer la demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques relative aux travaux sur la place du château, ainsi que l'ensemble des actes et documents y afférent.

### **2017-092**    DOCUMENTS D'URBANISME : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES RUES DU CENTRE-VILLE – DECLARATION PREALABLE : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 8 contre (Mme HERLEM – M. PYCK – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB), 2 abstentions (M. GENSE (+1)),

**Décide :**

**Article unique :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer et à déposer la demande de déclaration préalable relative aux travaux des rues du centre-ville, ainsi que l'ensemble des actes et documents afférents.

**2017-093     SUBVENTIONS : CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION AGIR  
ENSEMBLE 95: APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (M. GENSE(+1) - Mme HERLEM – M. PYCK – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1 :**

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise Agir ensemble 95 ayant obtenue une subvention municipale.

**Article 2 :**

➤ **D'adopter** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association Agir ensemble 95.

**Article 3 :**

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**2017-094     ASSOCIATIONS : CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION  
UCHVO: APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (M. GENSE(+1) - Mme HERLEM – M. PYCK – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1 :**

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UCHVO ayant obtenue une subvention municipale.

**Article 2 :**

➤ **D'adopter** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UCHVO.

**Article 3 :**

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.



**2017-095     SUBVENTIONS : CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION  
SECOURS POPULAIRE: APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (M. GENSE(+1) - Mme HERLEM – M. PYCK – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1 :**

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise Secours populaire ayant obtenue une subvention municipale.

**Article 2 :**

➤ **D'adopter** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association Secours populaire.

**Article 3 :**

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**2017-096     SUBVENTIONS : CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION SORA :  
APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (M. GENSE(+1) - Mme HERLEM – M. PYCK – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1 :**

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise SORA ayant obtenue une subvention municipale.

**Article 2 :**

➤ **D'adopter** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association SORA.

**Article 3 :**

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**2017-097     SUBVENTIONS : CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION TRAIN  
DE LA DANSE : APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (M. GENSE(+1) - Mme HERLEM – M. PYCK – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1 :**

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise Train de la danse ayant obtenue une subvention municipale.

**Article 2 :**

➤ **D'adopter** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association Train de la danse.

**Article 3 :**

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**2017-098      SUBVENTIONS : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION LA PETANQUE BEAUMONTOISE SUITE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE: APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 2 abstentions (M. GENSE (+1)),

**Décide :**

**Article 1 :**

➤ **D'approuver** le principe d'un avenant à la convention avec l'association beaumontoise UMOB PETANQUE sollicitant une subvention exceptionnelle de 1 353 euros.

**Article 2 :**

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

**Article 3 :**

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**2017-099      SUBVENTIONS : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CHATEAU**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (M. GENSE(+1) - Mme HERLEM – M. PYCK – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – Mme MORTAGNE – M. JOB),

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**D'adopter** le plan de financement ainsi présenté.

**Article 2 :**

**De présenter** une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France pour la requalification de la place du château à Beaumont sur Oise.



**Article 3 :**

**De dire que** les crédits sont inscrits au budget communal.

**Article 4 :**

**De s'engager** à financer la part non subventionnée.

**Article 5 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

**2017-100      FINANCES : FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE – ATTRIBUTION 2016 : RAPPORT D'UTILISATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article unique :**

**D'adopter** le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour l'année 2016, tel que présenté dans le tableau récapitulatif joint à la délibération.

**2017-101      ENSEIGNEMENT : CONVENTION ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DE PREVENTION ROUTIERE A DESTINATION DES ELEVES DES CLASSES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** la convention à conclure entre l'Education nationale et la commune ayant pour objet la mise en œuvre d'actions de prévention routière dans les établissements scolaires de Beaumont-sur-Oise

**Article 2 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout avenant à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

**2017-102      POLITIQUE DE LA VILLE : AVENANT AU CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL DE LA CCHVO PORTANT SUR L'IDENTIFICATION DU QUARTIER DE BOYENVAL COMME QUARTIER DE VEILLE ACTIVE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Décide :**

**Article 1 :**

**D'adopter** l'avenant au contrat de ville intercommunal portant sur l'identification du quartier de Boyenval comme Quartier de Veille Active

**Article 2 :**

**D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50 minutes.



*[Signature]*  
Le Maire  
Nathalie GROUX